

MAIRIE de MELLES



31440 Haute-Garonne
☎ 05 61 79 41 66 📠 05 61 79 41 41
E-mail : mairie-de-melles@wanadoo.fr
Site internet : mairie-melles.fr

Compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Février 2019

Présents : Annie Ayrat, Gérard Amiel, Henri Desplan, J.Michel Desplan, Jacques Pavan, Cédric Sagué, Alain Trey, J.Damien Laborde.

Absents excusés : J.Damien Laborde, procuration à Cédric Sagué

Secrétaire de séance : Jean-Michel Desplan

La demande de Madame Le Maire de rajouter à l'ordre du jour les conditions d'occupation de la cabane d'Uls est acceptée.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 30 Novembre 2018 qui est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Aménagement forestier 2019 – 2038 :

Madame le Maire informe que le conseil municipal doit se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale de Melles, établi par l'Office National des forêts en vertu des dispositions des articles L.21261 à L.212.3 du code forestier.

Cédric Sagué expose les grandes lignes du projet comprenant :

- Un ensemble d'analyse sur la forêt et son environnement.
- La définition des objectifs assignés à cette forêt.
- Un programme de coupes identique à ce qui s'est pratiqué lors du dernier aménagement, à savoir une coupe tous les 2 ans.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.
Interdiction formelle d'installations d'appareils photo à déclenchement automatique, hormis l'ONCFS.

La révision entre les surfaces pastorales et forestières doit être établie à cette occasion.

2. Tarifs futur columbarium :

Réalisation du futur columbarium au printemps.

Madame le Maire propose de définir les différents tarifs.

*Columbarium : concession contenance 4 urnes maximum. : 500€ (Prix coûtant).

* Cavurnes : petit monument contenance 6 urnes maxi : 550€ dont 50€ de concession.

* Jardin du souvenir : dispersion des cendres gratuit.

Le Conseil municipal demande à Madame Le Maire de se renseigner s'il y a possibilité de détailler les quatre places de chaque élément du columbarium.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte les tarifs à l'unanimité.

3. Compétences PLU :

L'Etat veut transférer certaines compétences de la DDT aux Communautés de communes. Cependant la Communauté de communes ne souhaite pas ce transfert de compétences et demande aux Communes de prendre une délibération dans ce sens. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote contre ce transfert de compétences.

Délibération votée à l'unanimité.

4. Auberge du Crabère :

Les gérants actuels souhaitent mettre fin par anticipation au contrat de gérance libre. Une nouvelle annonce de recrutement a été passée sur le site de l'Hôtellerie - Restauration , sur SOS VILLAGE TF1 et dans les 77 communes de l'intercommunalité.

5. Cabane d'Uls :

Madame le Maire fait part au conseil municipal de la demande formulée par Monsieur Pouech au sujet de la facturation de 12 nuitées en octobre à la cabane d'Uls représentant la somme de 72 €. Une demande de rabais de 24 € est réclamée (insatisfaction sur l'eau et l'électricité à la cabane)

Eau : arrivée à l'extérieur

Electricité : éclairage à énergie solaire n'ayant pas fonctionné en Octobre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal a décidé de ne pas donner suite à cette demande.

1 ABSTENTION au vote.

Afin de limiter les litiges, le conseil municipal a modifié les modalités d'occupation de la cabane d'ULS comme suit :

...un évier sans eau courante

..A disposition : un éclairage d'appoint (LED à énergie solaire).- Prévoir des bougies ou autre moyen d'éclairage.

Modifications visées en sous-préfecture le 13 /02 /2019.

ID :031-213103377-20190208-08022019_3-DE

6. Questions diverses :

- Arrêté concernant la circulation sur la route d'Artigascou .prenant fin le 15 avril 2019.
- Compteurs Linky, second semestre 2019.
- SMEA : la dernière réunion a donné des informations concernant l'étude et l'appel d'offre pour la pose des compteurs à partir de 2020.
- Ecole de Fos : augmentation du prix de la participation de la commune pour les enfants de Melles fréquentant l'école d Fos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30 heures.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Annie Ayrat

